Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213500143-20260303-D26_038-DE

BAIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	16	16

Vote
A l'unanimité Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 3 Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bais s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CLOUET Nathalie, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/02/2026.

Présents : Mme CLOUET Nathalie, Maire, Mmes : AMET Patricia, CHEDEMAIL Vanessa, LEVACHER Martine, MADDALIN Christine, MOREL Patricia, MORY Marie, MM : GILBERT Loïc, GLINCHE Eric, GUYON Django, LOUAISIL Pascal, POTTIER Christian, ROBERT Elie, SEBILLET Sébastien, TIRIAU Jean-Hugues, VALOTAIRE Denis

Absent(s) : Mmes : AYGALENC Monique, POTTIER Soazig

A été nommé(e) secrétaire : M. GLINCHE Eric

26-038 – Acquisition d'une partie de la parcelle YD n°19 au lieudit " Le Bas Fougeray "

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le plan cadastral de la commune,

Considérant que la commune souhaite acquérir une partie de la parcelle YD n°19 d'une superficie de 1129 m2, située au lieudit Le Bas Fougeray, appartenant à M. et Mme BESNIER,

Considérant que cette acquisition a pour objet la création d'un chemin rural destiné à desservir des propriétés du hameau, et qu'elle présente ainsi un intérêt communal,

Considérant que le montant de la transaction s'élève à 1 570 euros,

Considérant que ce montant est inférieur au seuil rendant obligatoire la consultation du service du Domaine,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- **D'approuver l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section YD n°19 d'une superficie de 1129 m2, située au lieudit Le Bas Fougeray, appartenant à M. et Mme BESNIER, pour un montant de 1570€, frais d'acte en sus,**

- **D'autoriser Madame le Maire à signer l'acte authentique de vente ainsi que tout document afférent à cette acquisition et à accomplir toutes les démarches nécessaires à la réalisation de la transaction,**

- **De dire que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget communal.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213500143-20260303-D26_038-DE

Pour copie conforme :
En mairie, le 04/03/2026

Le Maire
Nathalie CLOUET

MAIRIE DE BAIS
ILLE-ET-VILAINE

Secrétaire de séance
M. GLINCHE Eric